



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# RAPPORT DE JURY

## PROFESSEURS DES ECOLES

### SESSION 2007

#### CONCOURS EXTERNE PUBLIC

#### TROISIEME CONCOURS PUBLIC

A la session 2007, 165 postes des professeurs des écoles étaient à pourvoir dans l'académie de Besançon au titre du concours externe de recrutement et 8 au titre du troisième concours public, pour ces deux concours les inscrits étant respectivement 1269, soit 252 de moins qu'à la session 2006 et 84, c'est-à-dire 6 de plus que l'année précédente.

Comme le constat en est fait à chaque session depuis quelques années, de nombreux inscrits, de fait, ne se présentent pas à la première épreuve : les absents représentaient cette année près d'un quart des inscrits.

Bien que tout concours de recrutement ait pour objet une sélection des lauréats, le jury déplore cette auto-élimination : elle a été certes moins importante en 2007 qu'au cours des sessions précédentes mais elle demeure une interrogation préoccupante sur la manière dont les candidats se préparent à affronter les épreuves.

La session 2006 avait été celle de la mise en œuvre d'une nouvelle forme du concours intégrant une épreuve écrite supplémentaire et modifiant les épreuves d'admission. La session 2007 s'est déroulée selon ces mêmes dispositions.

A l'issue des épreuves d'admissibilité, le candidat le mieux placé obtenait 15,50 sur 20 et le moins bien placé 10,50, pour le concours externe public. Au troisième concours, ces deux mêmes extrêmes se situaient à 14,25 et 10,00.

Il convient de noter, concernant le concours externe, que sur 339 candidats admissibles, 165 ont été admis sur la liste principale et 33 sur la liste complémentaire, soit au total 198 lauréats.

Comme chaque année, le jury observe des résultats qui confirment la réelle sélectivité de ce concours de recrutement, et un très honorable niveau de connaissances et de performances de candidats qui, à l'évidence, se sont bien préparés aux épreuves qu'ils doivent affronter et, au-delà, à accéder à une formation professionnelle exigeante qui requiert les qualités, les aptitudes et les capacités que l'institution attend de futurs enseignants.

L'objet de ce rapport de jury est tout autant de rendre compte de la session achevée que d'apporter des éclairages sur la session à venir en précisant les modalités et l'organisation du concours et en explicitant les attentes et les exigences des examinateurs.

Il me revient, en conclusion de cette préface, d'adresser mes sincères compliments aux lauréats de la session 2007 et à saluer la qualité du travail des formateurs qui les y ont préparés, mais aussi de rendre un hommage mérité à l'ensemble des membres du jury et aux personnels de la division des examens et concours de l'académie de Besançon, à leur remarquable investissement, leur rigueur, leur probité et leur intégrité qui garantissent équité et objectivité totales entre les candidats.

Le Président du Jury

### Concours externe public

Sessions	Nombre D'inscrits	Nombre de présents à la première épreuve écrite	Nombre de postes offerts	Nb de postes/Nb de présentsx100 (pourcentage de chance de réussite)	Nombre de candidats admissibles	Moyenne obtenue par le premier candidat de la liste des admissibles	Moyenne obtenue par le dernier candidat de la liste des admissibles	Nombre d'admis liste principale	Nombre d'admis liste complém.
2002	1413	1066	236	22.14	606	17,50	9,50	236	149
2004	1584	1086	217	19.98	567	17.00	10.00	217	110
2006	1521	1037	164	15.81	383	16.56	10.50	164	32
2007	1269	931	165	17.72	339	15.50	10.50	165	33

### Troisième Concours Public

Sessions	Nombre D'inscrits	Nombre de présents à la première épreuve écrite	Nombre de postes offerts	Nb de postes/Nb de présentsx100 (pourcentage de chance de réussite)	Nombre de candidats admissibles	Moyenne obtenue par le premier candidat de la liste des admissibles	Moyenne obtenue par le dernier candidat de la liste des admissibles	Nombre d'admis liste principale	Nombre d'admis liste complément.
2004	95	67	15	22.72	24	15.50	9.00	15	02
2006	78	38	10	26.31	11	15.06	9.62	08	0
2007	84	55	08	14.54	17	14.25	10.00	08	04

## Inscrits, présents et admis au concours de professeurs des écoles, session 2007

Concours	Nombre de postes	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Nombre d'absents	% d'absents	Admis	% de chance de réussite
Externe public	165	1269	931	338	26.63	165	17.72
3 <sup>ème</sup> concours public	08	84	55	29	34.52	08	14.54
Ensemble	173	1352	986	367	27.14	173	17.54

### Concours externe public 2007

#### Répartition hommes/femmes

	Inscriptions		Admissibilité		Admission		Liste complémentaire	
HOMMES	235	18.52%	54	15.93%	25	15.15%	4	12.12%
FEMMES	1034	81.48%	285	84.07%	140	84.85%	29	87.88%
TOTAL	1269	100.00%	339	100.00%	165	100.00%	33	100.00%

### 3<sup>ème</sup> concours public 2007

#### Répartition hommes/femmes

	Inscriptions		Admissibilité		Admission		Liste complémentaire	
HOMMES	18	21.43%	1	5.88%	0		0	0
FEMMES	66	78.57%	16	94.12%	8	100.00%	4	100.00%
TOTAL	84	100.00%	17	100.00%	8	100.00%	4	100.00%

Un commentaire rapide des statistiques relatives au concours de recrutement de professeurs des écoles de la session 2006 permet de faire quelques remarques suivantes en fonction des certains critères tels que répartition des candidats par sexe, par âge ou type de diplômes.

### **Les candidats**

1. Comme en 2006 on peut remarquer que la proportion de femmes dans le total des inscrits comme dans le total des admis est largement prépondérante. Le rapport s'établit pour les inscrits en moyenne de 4 femmes pour un homme suivant le concours (externe public, 3<sup>ème</sup> concours public). Il est de 4 à 4,5 femmes pour un homme parmi les candidats admis. Par exemple, pour le concours externe public, les hommes représentaient 18,52 % des inscrits en 2007 ; ils ne représentaient plus que 15,15 % des admis. L'écart était en 2007 encore plus grand pour le 3<sup>ème</sup> concours public puisque la part des hommes passait de 21,43 % chez les inscrits à 5,88 % chez les admis.

2. Les candidats ayant suivi une formation à l'IUFM constituent le deux tiers des admis. Il semble évident qu'il existe une corrélation très forte entre la formation et la préparation au concours d'une part et la réussite finale d'autre part.

3. Si l'on prend en considération la nature et le niveau du diplôme, on constate que les candidats ayant une licence ou une maîtrise sont de loin les plus nombreux dans les effectifs des candidats. Par exemple en 2007, pour le concours externe public, les titulaires d'une licence ou d'une maîtrise constituaient les trois quarts des inscrits et plus de 9 candidats sur dix des admis.

4. Par âge, on peut noter que l'âge moyen des candidats au concours externe public est de 25 ans alors que pour le 3<sup>ème</sup> concours public celui-ci était de 30 ans.

5. Sur les 1353 inscrits, seulement 986 se sont effectivement présentés aux épreuves écrites, soit un taux d'absentéisme de 27,14 % inférieur à celui de 2006 qui était de 34,7%.

### **Les choix des candidats**

6. Pour la troisième épreuve écrite qui comportait deux valences, histoire-géographie et sciences-technologie, les candidats manifestent une légère préférence pour l'histoire-géographie comme valence majeure par rapport à la valence majeure sciences-technologie.

7. En ce qui concerne les options choisies dans le cadre de l'épreuve d'entretien, plus de la moitié des candidats avaient choisi littérature de jeunesse, un quart les arts visuels et moins d'un cinquième musique. On retrouve là une répartition proche de celle de l'an passé et qui semble pérenniser les choix faits par les candidats avant le changement en 2005, bien qu'il soit délicat de faire une comparaison avec les années antérieures.

8. Enfin sur le plan des langues, l'anglais reste la langue prépondérante. Suivaient dans l'ordre décroissant l'espagnol, l'allemand, l'italien. Quelques candidats optèrent pour l'arabe littéraire et le portugais.

Le nombre global de poste offert était de 173 pour 986 candidats ayant subi la totalité des épreuves. Le pourcentage de chance de réussite, c'est-à-dire, le rapport entre le nombre de postes et le nombre de candidats présents est de 17,54 % (17,72 % pour le concours externe public). Il ne s'agit pas d'un taux de réussite comme pour un examen puisque, pour un concours, le nombre d'admis résultant du nombre de postes est connu d'avance. Le pourcentage de chance de réussite varie en fonction du nombre de candidats et du nombre de postes mis au concours par l'administration, indépendamment de la qualité des prestations des candidats.

## Rapport de jury - Session 2007 - Concours Professeurs des écoles

### Epreuve d'admissibilité de français

#### Rappel des objectifs et modalités de l'épreuve

L'épreuve de français vise à mettre en évidence chez le candidat :

- la capacité à comprendre un ensemble de textes et de documents ;
- l'aptitude à composer et à rédiger dans une langue maîtrisée ;
- la connaissance et la compréhension des notions qui sous-tendent l'enseignement de la langue française à l'école primaire et qui font l'objet du programme du concours (note de service 2005-083 du 16 mai 2005, publiée au BOEN 21 du 26 mai 2005) ;
- la capacité à mettre en relation les notions et les situations d'enseignement, en manifestant une bonne appréciation des approches didactiques et des démarches pédagogiques correspondantes.

L'épreuve, qui est d'une durée de quatre heures, comporte trois parties :

- une synthèse à partir d'une question relative au dossier (notée sur 8 points)
- une question de grammaire, notée sur 4 points
- une question complémentaire sur la mise en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans le dossier (8 points).

#### Observations générales

Lors de la session 2007, 3 % seulement des candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 15/20. Ce pourcentage traduit un nombre faible d'excellentes copies.

En revanche, près d'un candidat sur 10 s'est vu attribuer une note éliminatoire. Ce pourcentage est à peine plus faible que celui enregistré en 2006 mais porte sur un nombre moins important de candidats ayant effectivement composé. Il faut rappeler à nouveau que les candidats n'ont pas la moindre chance d'échapper à cette sanction dès lors que le propos tenu ne renvoie pas à une démarche construite et ne satisfait pas aux exigences de maîtrise de la langue que l'on est en droit d'attendre d'un futur professeur des écoles. Le nombre de candidats éliminés est à mettre, cette année encore, en rapport avec celui des copies qui se caractérisent par l'inconsistance du contenu ainsi que par des synthèses bâclées ou gravement incomplètes, non rattrapées par les réponses aux questions (grammaire et question complémentaire).

Comme les années précédentes, trop peu de copies sont exemptes de bévues orthographiques ou de maladroites d'expression plus ou moins graves (dans les cas extrêmes, les candidats se sont vu retirer jusqu'à 3 points pour mauvaise gestion orthographique. Il faut donc le redire ici avec insistance : les manifestations d'une orthographe défailante, d'un lexique inapproprié et de tournures de phrases peu compréhensibles ne peuvent que desservir leurs auteurs, compte tenu de l'importance que revêt à juste titre, dans l'épreuve de français, la maîtrise de la langue appréhendée à travers la gestion des

marques d'accord, la conformité aux règles courantes de composition et de lisibilité ou encore la qualité de la présentation matérielle et de l'écriture manuscrite.

A l'inverse, les meilleures copies se reconnaissent à la capacité de leurs auteurs à s'ajuster aux exigences requises aussi bien en matière de compréhension du corpus de textes et de documents que de choix et de mise en œuvre des moyens linguistiques appropriés à l'expression d'une pensée claire et correctement maîtrisée.

## 1 Synthèse :

Au cours de cette première partie de l'épreuve (notée sur 8 points), le développement attendu est de trois à quatre pages (environ 1000 mots) : le candidat doit manifester son aptitude à confronter les textes et documents sur des points essentiels, en fonction d'une problématique appréhendée à partir de la question inductrice.

La note de synthèse doit être neutre et objective : chaque idée présentée doit être rendue à son auteur par une référence explicite. La conclusion est facultative.

Le corpus se composait cette année de quatre textes (numérotés).

L'évaluation des synthèses produites par les candidats a notamment pris en compte les éléments suivants :

- Annonce du thème du dossier dans l'introduction : les correcteurs se sont montrés attentifs à ce que, dans la présentation liminaire, les titres et les auteurs soient fournis mais ils ont également vérifié que l'idée directrice et les thèmes (et présupposés théoriques) développés par les différents auteurs soient correctement identifiés et génèrent une problématique qui s'ouvre sur un "développement" équilibré et fondé sur une lecture croisée des textes.
- Un développement organisé qui ne soit ni une succession de mini - synthèses ou mini - résumés et qui ne soit pas non plus un tissu de citations ou d'idées mal reliées entre elles. Les correcteurs se sont attachés à ce que soient signalés les rapprochements, complémentarités et éventuelles dissonances de points de vue entre les auteurs à ce que le guidage du lecteur soit suffisamment assuré (notamment grâce à la présence de transitions ou de phrases annonces, à la présence d'articulations logiques et à la présence possible d'intertitres).
- Le recours à des procédés de "reformulation" qui fassent usage de formules synthétiques et suffisamment englobantes, la maîtrise du vocabulaire de spécialité et la correction de la langue française.

Les correcteurs ont constaté que les aspects techniques de la note de synthèse était dans l'ensemble correctement maîtrisée tant sur le plan des contenus que de la présentation formelle (peu de synthèses

ont été repérées comme ne respectant pas les "attendus" de ce genre d'exercice, les productions sont, dans leur très grande majorité, lisibles et soignées, le sens général des textes a été correctement compris). Il faut cependant souligner la grande hétérogénéité des copies.

Les meilleures d'entre elles se sont caractérisées par la densité et la fluidité du propos et par une confrontation précise (et méthodique) des textes sur les points jugés essentiels (trois pages manuscrites doivent suffire). Elles se reconnaissent également à la capacité qu'ont leurs auteurs de cerner la problématique (à partir de la question inductrice) et de satisfaire aux conditions d'une excellente lisibilité tant sur le plan de la forme que du fond.

A rebours les moins bonnes copies (celles qui ont valu à leurs auteurs une note inférieure à la moyenne) se sont signalées par des défaillances dans l'annonce du plan, par une problématique trop souvent partielle ou réductrice (certains candidats ayant figé la problématique en la confondant avec le fil directeur proposé par les concepteurs du sujet, à savoir la définition des conditions d'un enseignement efficace de l'orthographe) ainsi que par une lecture trop hâtive et une approche superficielle des documents (les contenus ayant été survolés plutôt qu'analysés et confrontés : les "écarts" entre les textes sont parfois passés inaperçus). Trop souvent encore, les correcteurs ont dû déplorer que des synthèses aient été émaillées d'avis personnels ou de jugements de valeur déplacés et manqué de ce fait à la nécessaire neutralité qui est la règle dans ce type d'exercice). La dérive de la paraphrase n'ont pas toujours été évitée non plus.

Trop de copies sont encore obérées par différents défauts tels que :

- le déséquilibre entre les parties et le manque de cohérence interne ;
- l'absence ou la ténuité du fil conducteur ;
- le langage jargonant, le plagiat (reconnaissable parfois à l'abus de citations et d'emprunts) ;
- une organisation textuelle défectueuse, imputable à une absence de planification, ou une relecture finale trop hâtive;
- des défauts (parfois rédhibitoires) de maîtrise de la langue, tant au plan syntaxique que lexical : agencements de phrases maladroits, connecteurs absents ou mal appropriés. Les correcteurs ont pu déplorer, à maintes reprises, une profusion de mots et expressions à contre – emploi.
- 

Pour le sujet de la session 2007, une synthèse correctement agencée faisait nécessairement intervenir tout ou partie des éléments suivants :

- Enjeux, notamment didactiques, de l'enseignement de l'orthographe (compréhension du système linguistique et de son organisation, réflexion sur l'activité langagière, acculturation à l'écrit tant en production qu'en lecture, rapport à l'écrit et au savoir).

- Apprentissage de l'orthographe, les obstacles auxquels il se heurte (obstacles liés aux représentations sociales et à certains mécanismes de dévalorisation de l'écrit qui en résultent, obstacles d'ordre psycho-cognitif, obstacles liés aux représentations des élèves sur le fonctionnement de l'écrit, obstacles liés aux stratégies d'enseignement et aux démarches d'apprentissage).
- Nécessité de modifier les pratiques et de prendre en compte la dimension de l'apprentissage :
  - pour mettre en place un enseignement renouvelé de l'orthographe prenant mieux en compte la diversité des élèves, rompant avec les exercices uniquement mécaniques et répétitifs et organisant une approche progressive du fonctionnement de l'écrit, adaptée aux rythmes d'acquisition des élèves et à leurs capacités de conceptualisation).
  - Pour mieux s'appuyer sur l'activité de verbalisation et sur les interactions.
  - Et pour favoriser la métacognition.

Une lecture attentive, et croisée, des textes devait amener les candidats à mettre les points suivants au cœur de leur problématique et / ou de leur développement :

- 1. La notion de "littéracie" (qui sous-tend le texte 1 et imprègne les autres textes) renvoie à l'apprentissage de l'écrit et aux liens ORAL / ECRIT. En effet l'apprentissage et l'enseignement de l'orthographe ont partie liée avec l'oral (texte 2 : "Quels dispositifs mettre en place pour favoriser l'acquisition de l'orthographe dans et par l'oral ?"), avec les pratiques de production d'écrit (texte 1) et la lecture (texte4). Les auteurs insistent tous sur l'importance dévolue au "dire" (en particulier texte 2).
- 2. Les présupposés théoriques se fondent sur une approche de type socio-constructiviste (passim). Le texte 2 le signale explicitement (en préconisant pédagogie de la situation problème, la méthode par tâtonnements), les différents auteurs se rejoignent dans le refus des exercices mécaniques et répétitifs et sur la nécessité de développer la réflexion métalinguistique des élèves.
- 3. Les conséquences pédagogiques sont à appréhender :
  - - du côté de l'enseignant : l'orthographe renvoie à une langue écrite normée mais son enseignement ne saurait se confondre avec la transmission verticale des savoirs et savoir – faire à acquérir (rupture du lien normatif / prescriptif). Le texte 3 signale l'intérêt mais aussi les limites (du fait des "zones d'ombres" qu'elle comporte) de la leçon dite de "structuration";
  - - du côté de l'élève : primauté de la question du sens, du symbolique, nécessité de percevoir les enjeux cognitifs des activités proposées;
  - - du côté de l'institution scolaire : celle –ci est particulièrement interpellée à la fin du texte 4 qui insiste sur l'accompagnement nécessaire des enseignants (du fait

de leurs difficultés de "positionnement") et sur l'importance de la formation pour clarifier l'offre didactique.

- 4. Lien entre la dimension cognitive et la dimension psychosociale (textes 2 et 4) : l'importance de l'apprentissage de l'orthographe ne doit pas être sous-estimée, son enseignement correspond à une nécessité d'ordre linguistique mais aussi à une nécessité sociale; cet apprentissage est une dimension nécessaire de la compréhension du code écrit : l'étude de l'orthographe est celle d'un système normé dont l'apprentissage doit être dédramatisé mais ne doit surtout pas être mis entre parenthèses au risque d'aggraver les difficultés des élèves scolairement –et socialement – fragiles.

### **Questions de grammaire**

**La question 1 visait à relever et à classer les pronoms personnels selon leur fonction (dans l'extrait 1 du document B).**

Les correcteurs ont noté l'intrusion du "démonstratif" dans le classement (ce qui révèle de réelles lacunes dans la nomenclature grammaticale). Des confusions entre "nature" et "fonction" ont également été relevées.

Un nombre non négligeable des candidats ont fait l'impasse sur le pronom "y" (substitut de "à cela") et sur la fonction COI correspondante.

Trop de candidats semblent méconnaître les fonctions autres que la fonction sujet.

Il convient également d'indiquer que la tournure impersonnelle "il faut" et l'expression figée "il y a" n'avaient pas à intervenir dans le classement. Les candidats qui les ont mentionnées n'ont pas été sanctionnés pour autant (dans ces locutions, le "pronom" il n'a aucun contenu sémantique, il fonctionne uniquement comme sujet grammatical).

**La question 2 portait sur l'analyse commentée des emplois des pronoms personnels dans les énoncés 12, 16 et 21 (extrait 1 du document B).**

Il était demandé aux candidats de maîtriser la distinction entre la notion de "déictiques" (parfois appelés "embrayeurs" du discours et d' "anaphoriques").

Les déictiques fournissent des indications par rapport à la situation d'énonciation : en effet ils ne sont pas interprétables en dehors du contexte extra- linguistique auquel ils se réfèrent.

Les anaphoriques sont des procédés de reprise, des tournures de substitution, ils sont interprétables à partir de la connaissance du contexte linguistique de référence.

Les questions de grammaire se sont soldées par des résultats négatifs pour de nombreux candidats qui se trouvent placés devant une sorte de gouffre notionnel et dont la formation dans ce domaine est manifestement lacunaire (les termes techniques sont parfois employés à mauvais escient, le métalangage grammatical n'étant pas disponible, les candidats ont recours à une paraphrase souvent peu efficace, le manque de connaissances de base par rapport aux exigences de la grammaire d'énonciation est flagrant).

### **Questions complémentaires**

Comme chaque année, le temps dévolu au traitement de cette question semble réduit à la portion congrue.

Cette année encore, les réponses sont très hétérogènes.

La question 1, notée sur deux points, invitait les candidats à définir les objectifs de la démarche à l'œuvre (classement d'erreurs) dans le document 1.

L'objectif principal était d'amener progressivement les élèves vers l'analyse du système orthographique, cet objectif central pouvant se décliner en objectifs opérationnels.

La confusion entre démarche et objectifs, entre objectifs et activités a été couramment observée.

Les correcteurs ont relevé des confusions nombreuses entre différents vocables : objectifs, compétences, activités.

On note une tendance au délayage, la question est souvent traitée de manière incomplète.

Quand elles sont pertinentes, les réponses sont plus centrées sur les savoir-faire que sur les connaissances, l'énumération des objectifs s'inscrit rarement dans un système de classement

Les finalités de la démarche ne sont pas cernées. On note un défaut général de conceptualisation de la part des candidats, un manque de recul par rapport à la question dont les enjeux, ne sont pas réellement cernés.

Appuyée sur les documents A et B, la question 2 invitait à caractériser le rôle de l'enseignant dans la conduite du classement collectif.

Cette question a été mieux appréhendée que la précédente.

Il est apparu difficile pour les candidats de se projeter dans une salle de classe et de cerner avec précision le rôle de l'enseignant dans la conduite des activités. La plupart des candidats ont confiné l'enseignant dans un rôle d'animation.

La question 3 portait sur la conformité aux programmes en vigueur de la situation pédagogique proposée dans les documents A et B et sur sa pertinence par rapport aux textes qui ont servi de base à la synthèse.

Bien entendu c'est la référence aux programmes 2002 qui a servi de cadre d'appréciation.

Sur la question de la conformité aux programmes, on note un manque de précision dans les réponses.

Sur la question de la pertinence, les réponses sont correctes mais peu développées.

Pour conclure, soulignons une fois de plus deux points assurément essentiels :

Aucun candidat ne saurait faire l'économie d'une connaissance précise des objectifs et des contenus des programmes d'enseignement en vigueur.

Les meilleures copies émanent des candidats capables de s'exprimer dans une langue sobre et efficace et de transférer sur le sujet proposé la méthodologie apprise lors de la préparation au concours.

## CERPE 2007 MATHÉMATIQUES : rapport de jury

### **1. Caractéristiques de l'épreuve**

L'arrêté du 5/2/05 paru au JO du 10/05/05 fixe les modalités de l'épreuve. Le sujet est national.  
« Le candidat doit résoudre trois ou quatre exercices, puis répondre à une ou deux questions complémentaires sur la mise en œuvre en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans l'énoncé.

Durée de l'épreuve : 3 heures Coefficient : 3

L'épreuve est notée sur 20 : 12 points sont attribués à la résolution d'exercices et 8 points aux questions complémentaires »

### **2. Le sujet 2007**

Le sujet, dans son ensemble, apparaît déséquilibré : tous les exercices sauf un sont consacrés à la géométrie.

Quelques points faisant difficultés sont soulignés par les correcteurs :

#### L'énoncé

Il manque de précision dans la rédaction des consignes. Des éléments importants sont oubliés :

- exercice 1 : pas de référence à la division euclidienne, imprécision sur le nombre  $p$
- exercice 3 : le terme « arrondi » n'est pas précisé.

#### Le choix d'un exercice mathématique (exercice 2)

Cette partie du devoir demande du temps mais rapporte peu de points. Beaucoup de candidats abandonnent. La réussite est faible (10 %).

Les démonstrations (parallélogramme) sont souvent complexes. Les candidats qui cherchent à démontrer rigoureusement sont pénalisés (perte de temps).

#### Le choix des situations didactiques (questions complémentaires)

Dans l'exercice 1, la situation n'apparaît pas suffisamment claire.

L'exercice 3 est peu discriminant. Il relève plus de la lecture : il s'agit de prélever des informations dans un texte. Cette situation ne permet pas de développer une réelle réflexion pédagogique.

#### Le barème

Contrainte par les textes (12 pts et 8 pts), la répartition des points reste déséquilibrée en rapport à la grande difficulté ou la grande facilité de certains exercices : quelques questions difficiles dans la partie mathématiques rapportent peu alors que les questions complémentaires rapportent beaucoup pour des réponses courtes ou prélevées dans les annexes fournies.

Ce sujet, difficile à corriger, a demandé une grande attention de la part des correcteurs.

### 3. Le traitement du sujet par les candidats

#### En rapport aux compétences mathématiques et didactiques attendues

L'ensemble du sujet ne permet pas de distinguer les candidats performants en mathématiques. Les questions pédagogiques, extrêmement simples, rattrapent souvent des candidats de niveau mathématique très faible.

Ainsi, les candidats approchent souvent des notes de 7 à 8 sur 20 avec un niveau mathématique très faible.

Le sujet, dans son ensemble, ne permet donc guère de mesurer les réelles capacités des candidats à raisonner.

#### Sur la forme : orthographe, soin, présentation

Comme indiqué en page 1 du sujet, il est tenu compte, à hauteur de trois points maximum, de la qualité orthographique de la production des candidats. Si, dans l'ensemble, les copies apparaissent correctement orthographiées, les correcteurs ont effectivement appliqué un retrait de points sur les quelques copies faisant défaut : en effet, dans un concours destiné à recruter de futurs Professeurs des écoles, les compétences orthographiques sont une qualité nécessaire et attendue.

La présentation et le soin sont très corrects dans l'ensemble, en progrès par rapport aux années précédentes.

#### Parties mathématiques

Des insuffisances, pour certaines signalées de manière récurrente, sont repérées :

- Méconnaissance du vocabulaire mathématique.
- Manque de rigueur dans les notations, les symboles, la formulation des propriétés.
- Beaucoup de candidats généralisent à partir d'un exemple, sans démontrer par une formule générale. Notion d'exemple, contre-exemple non maîtrisées.

Des connaissances mathématiques basiques ne sont pas assurées :

- La connaissance de la division euclidienne.
- Les propriétés exactes de caractérisation du parallélogramme sont mal connues. Les candidats n'utilisent pas la ou les propriétés pertinentes et nécessaires.
- Des calculs indispensables ne sont pas maîtrisés : racine carrée d'une somme, fraction au carré, ...
- Valeur approchée et valeur exacte sont souvent non distinguées.

Les unités apparaissent relativement bien maîtrisées.

#### Questions complémentaires (partie didactique)

Les candidats sont souvent pénalisés parce que la justification est absente, alors qu'elle est explicitement demandée dans la consigne.

Les candidats sont trop centrés sur l'activité et restent donc souvent au stade de la description :

- les objectifs ne sont pas clairement libellés.
- dans l'analyse de la production d'un élève, on se cantonne à une analyse de surface (description) sans tenter d'explicitier les procédures engagées (tendance au verbiage).

## 4. Analyse par exercice

### EXERCICE 1

Cet exercice porte sur la division euclidienne : divisions de sommes de trois nombres impairs consécutifs.

D'une manière générale, beaucoup de candidats passent par des développements très longs qui n'étaient pas nécessaires.

#### Question 1

L'énoncé ne précisant pas « division euclidienne », certains candidats ont effectué des divisions décimales.

#### Question 2

Très peu de candidats connaissent et engagent la forme  $2n + 1$ . Des difficultés apparaissent dans la généralisation (environ la moitié des copies).

#### Question 3

La réussite à cette question est excellente.

#### Question 4

La question n'a pas été traitée de manière satisfaisante par une majorité de candidats.

La consigne est mal comprise : confusion fréquente entre  $n$  et  $p$ , les nombres et « le nombre de nombres ».

Beaucoup (la moitié) ont cru que  $p$  est l'un des termes de la somme, et ils ont calculé  $p + (p + 2) + \dots$

Très peu de candidats ont testé les valeurs  $p=0, p=1, \dots$

Les généralisations sont souvent abusives : les candidats font parfois des exemples une règle.

Les essais de justification restent très confus.

### EXERCICE 1 Question complémentaire

Cet exercice s'appuie sur des documents tirés de l'ouvrage ERMEL « *Apprentissages numériques et résolution de problèmes – CP* ». Il traite de partages inéquitables.

#### Question 1

Les candidats formulent des remarques sur l'activité (description), mais ne donnent pas des objectifs clairs (libellé à revoir). De plus, la justification est souvent absente.

Parfois, les compétences énoncées sont exorbitantes à ce niveau (CP) : multiplication, division euclidienne.

#### Question 2

Même si peu de candidats ont fait le lien avec la notion de variable didactique, la question est assez bien réussie. Quelques erreurs dues à une mauvaise connaissance de ce qu'est une procédure.

#### Question 3 et 4

Bonne réussite.

#### Question 5

Beaucoup de candidats se sont contentés de décrire les étapes, donc beaucoup de verbiage. L'analyse reste de surface. Expliciter les procédures de l'élève se confond souvent avec une description des écrits de l'élève (explicité pris comme décrire, pas d'hypothèses sur le pourquoi).

Quelques candidats mentionnent que la production d'Hubert est illisible pour les deux premières lignes.

## EXERCICE 2

Cet exercice de géométrie nécessite une bonne connaissance des propriétés des parallélogrammes. Rarement traité en entier vu sa longueur, il ne permet pas de bien différencier les candidats sur leurs compétences mathématiques.

D'une manière générale, l'exercice révèle un manque de rigueur mathématique important :

- peu de candidats connaissent les propriétés exactes de caractérisation d'un parallélogramme : ils ne choisissent pas les propriétés pertinentes et nécessaires.
- peu de candidats sont capables d'effectuer une déduction en n'indiquant que les conditions nécessaires à celle-ci et en précisant l'énoncé utilisé.
- les notations mathématiques des droites, segments, distances, ... sont souvent mal respectées.
- les justifications des identités remarquables restent floues.

Des calculs indispensables à ce niveau ne sont pas maîtrisés : racine carrée d'une somme, carré d'un quotient, ...

### Question 1

La notion de propriété caractéristique n'est acquise pour presque la moitié des copies.

### Question 2

Souvent non traitée ou peu réussie, 50 % des candidats abandonnent en 2-a pour ne reprendre qu'en 3-b, 3-c.

### Question 3

La question 3-a n'est quasiment jamais traitée. Peu de démonstrations sont réussies, le constat tenant souvent lieu de démonstration.

## EXERCICE 3

Cet exercice porte sur le parallélépipède rectangle.

Il est généralement bien réussi. Il montre une connaissance relativement bonne des unités. Cependant des difficultés subsistent pour les valeurs approchées.

### Question 1

La question est globalement bien traitée malgré quelques oublis de solutions.

### Question 2

Question généralement réussie.

Mais beaucoup de candidats confondent valeur exacte et valeur approchée pour effectuer le calcul de  $h$  : la question est souvent traitée avec la valeur approchée et non avec la valeur exacte.

### Question 3

Question traitée par la moitié des candidats. Quand elle l'est, elle révèle un manque de méthode : les candidats procèdent essentiellement par tâtonnement (pas de recherche exhaustive).

Peu de candidats ont explicité leur méthode de recherche des solutions : conséquence, des oublis de solutions.

### Question 4

La question est bien réussie.

Quelques candidats ont confondu perspective et patron.

### EXERCICE 3 Question complémentaire

Cet exercice s'appuie sur l'analyse par un enseignant de CM2 de documents tirés de deux ouvrages pédagogiques et d'un extrait des documents d'application des programmes pour le cycle 3. Il traite des solides et plus particulièrement des patrons du cube.

Peu discriminant, il ne permet pas de développer une réelle réflexion pédagogique. Il suffit de prélever des informations dans le texte pour restituer les objectifs écrits dans les annexes.

#### Question 1

Rarement traitée correctement, les candidats ne font souvent référence qu'à la notion de vocabulaire. Les réponses manquent de précision et on trouve beaucoup de verbiage. Les candidats sont-ils troublés par l'évidence des réponses ?

#### Question 2a

La question est très simple avec les annexes fournies. L'explicitation est souvent absente.

#### Question 2b

Peu de candidats ont répondu entièrement. L'intérêt « arêtes » apparaît toujours, mais pas le reste (structure du cube, visualisation de la perspective).

## Compte Rendu CRPE Histoire Géographie 2007

Dominante Histoire géographique concours externe public : 628

Dominante Sciences : 641

Candidats : 1269

Dominante Histoire Géographie 3<sup>ème</sup> Concours public : 39

Dominante Sciences : 45

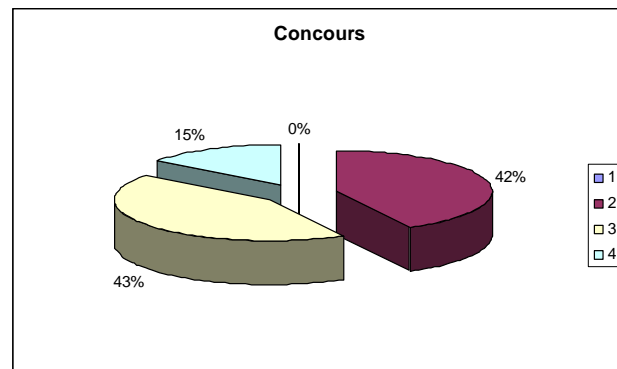
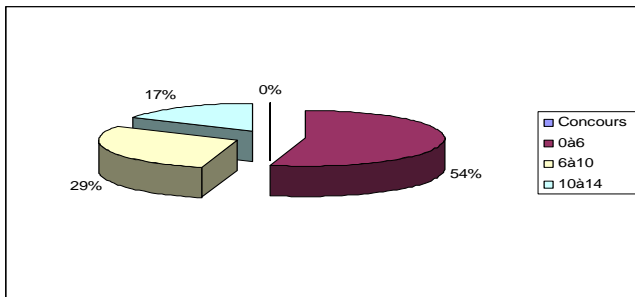
Candidats : 84

Total Candidats : 1353

### Composante Majeure

Concours	Absents	Copies	Candidats
3 <sup>ème</sup> voie	15	24	39
Normal	161	467	628

Concours	0 à 6	6 à 10	10 à 14
3 <sup>ème</sup> voie	13	7	4
Normal	197	201	68



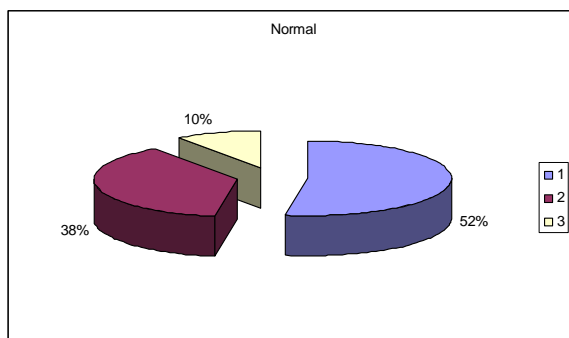
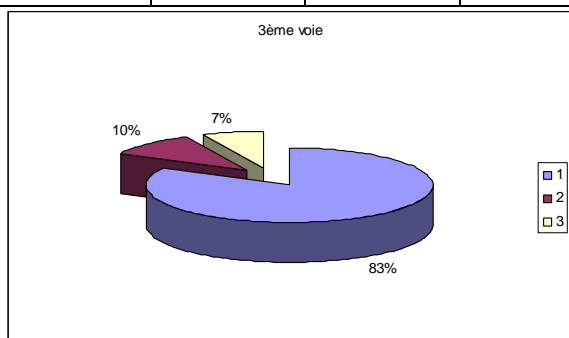
Concours	MOYENNE	+basse	+haute
3 <sup>ème</sup> voie	6,20	1,5	12
Normal	6,88	0	14

## Composante mineure

Concours	Moyenne	Note la plus basse	Note la plus haute
3 <sup>ème</sup> voie	1,19/29	0	4,5
Normal	2,40	0	6

Concours	Absents	Copies	Candidats
3 <sup>ème</sup> voie	16	29	45
Normal	164	476	640

Concours	0 à 2	2 à 4	4 à 6
3 <sup>ème</sup> voie	24	3	2
Normal	217	156	40



## Remarques sur les sujets et les copies d'Histoire-Géographie

### 1. Contenu scientifique

Par rapport à l'an passé, l'exercice demandé **en majeure** est mieux compris. En particulier, la partie pédagogique est généralement bien traitée. Les attendus de l'épreuve semblent ainsi mieux appréhendés. Toutefois, les dossiers ne sont pas suffisamment **problématisés**. En outre, si les documents sont souvent correctement mis en relation, on observe une tendance très marquée à la paraphrase. Il est vrai que la richesse contenue dans les documents laissait moins de marge pour apporter des connaissances personnelles.

Les **mineures** n'ont pas donné lieu à des erreurs graves d'interprétation du sujet. Cependant, la mineure d'histoire (sur le régime nazi) a pu conduire des développements trop importants sur le génocide ou la Seconde Guerre mondiale. Il serait souhaitable que les candidats réfléchissent davantage à la problématique des mineures au lieu de privilégier des développements trop longs, généraux et finalement inutiles, voire hors-sujet. Par ailleurs, le contexte de l'arrivée d'Hitler au pouvoir n'est pas suffisamment relié à la crise économique des années trente. Les candidats ont montré une culture générale plutôt satisfaisante, en particulier pour traiter la question de l'euro. Mais l'enjeu symbolique de cette devise n'a pas toujours été retenu, les candidats ayant privilégié l'enjeu économique.

Enfin, dans le **domaine scientifique**, ce qui a souvent différencié les candidats est leur aptitude à maîtriser la chronologie et le vocabulaire spécifique à l'histoire géographique .

Sur le plan des connaissances le niveau est meilleur que l'an dernier

Peu de copies totalement ou quasiment vides

Peu de candidats ont laissé de côté l'un ou l'autre des sujets

La majorité des copies apporte la preuve d'une préparation plus suivie et sérieuse sur les thèmes du concours

Beaucoup plus de rigueur dans les repères chronologiques

**Mais** Comme l'année précédente ceux qui ont choisi l'épreuve mineure en histoire géo ont tendance à la négliger.

### 2. Didactique

Partie en général mieux traitée que l'an dernier

Les concepts objectifs notionnels et objectifs méthodologiques plutôt mieux maîtrisés et exposés clairement

Les notions de transversalité et transdisciplinarité plus claires, les activités envisagées dans les autres disciplines plus réalistes et construites à partir de la problématique posée

Le déroulement des séances a été conçu en envisageant précisément la posture du maître (pré requis étayage ) et l'organisation (groupes travail individuel)

En revanche le choix à effectuer entre les différents documents et tout ou partie a été peu évoqué ; L'appréciation de la difficulté pour un élève de cycle 3 reste floue

Les démarches : (problématique /recherche/ mise en commun / synthèse) ne sont que rarement intégrées totalement.

De façon exceptionnelle la forme de la trace écrite et les consignes données aux élèves ont été précisées

La question de l'évaluation n'a été proposée que très exceptionnellement

La référence aux programmes et à une programmation de cycle est intervenue assez souvent (niveau CM2 souvent proposé)

Lire dire écrire

L'écrit se limite le plus souvent à la copie de la trace réalisée oralement et collectivement

**Rapport du jury du concours de recrutement des professeurs d'école.  
Session 2007 – Histoire – Géographie et Sciences expérimentales et technologie  
Durée : 3 heures  
Coefficient : 2**

## **INTRODUCTION**

Au moment de l'inscription, le candidat choisit l'un des deux champs disciplinaires comme composante majeure de l'épreuve, et l'autre champ comme composante mineure.

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante majeure de l'épreuve, celle-ci se compose des deux parties :

- la **première partie** est destinée à évaluer les **connaissances scientifiques** du candidat. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve ;
- la **seconde partie** vise à apprécier la capacité du candidat à exploiter une documentation de 4 pages au plus pour présenter à des **élèves de cycle 3**, en un texte d'**une à deux pages**, un problème donné sous l'angle d'une démarche scientifique, de façon à mettre les élèves en situation de mener une démarche d'investigation faite de questionnement, de réflexion et d'expérimentation, conduisant à une acquisition des savoirs. Cette seconde partie permet de vérifier l'**aptitude du candidat** à **trier** l'information, à **mobiliser** ses connaissances scientifiques et technologiques, à **comprendre** différents langages (textes, tableaux, schémas...), à **exercer** son esprit critique.

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet peut permettre de poursuivre.

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante mineure de l'épreuve, le candidat compose uniquement sur la première partie.

## **NOTATION**

**14 points** sont attribués à la composante majeure : **6 points** à la première partie de l'épreuve et **8 points** à la seconde partie.

**6 points** sont attribués à la composante mineure. Toute note égale ou inférieure à **5 sur 20 est éliminatoire**.

Il est tenu compte, à hauteur de **trois points maximum**, de la qualité orthographique de la production des candidats : deux points pour la composante majeure, un point pour la composante mineure.

## **ELEMENTS DE CADRAGE**

Les connaissances attendues sont relatives aux champs suivants :

- les connaissances scientifiques indispensables pour comprendre et enseigner le programme de l'école primaire ;
- les éléments fondamentaux d'une démarche d'investigation dans le domaine scientifique ;
- les objectifs et contenus du programme du cycle 3 de l'école primaire.

**Première partie de la composante majeure** (ou **partie unique** de la composante mineure)  
L'épreuve est formée de questions portant sur divers champs du programme du concours.

**Seconde partie de la composante majeure**

- Dans une première étape, le candidat procède à une **analyse critique** des documents. Cette première étape conduit le candidat à **formuler des remarques et des conclusions** sur tout ou partie des problèmes scientifiques traités dans les documents distribués.
- Dans une deuxième étape (une à deux pages) le candidat exploite les documents distribués et l'analyse critique qu'il en a faite pour dégager un **problème** pouvant être étudié en classe (cycle 3). Il développe un **questionnement scientifique** ; il explicite ensuite quelques éléments de la **démarche d'investigation** en classe en donnant une brève liste de trois situations au maximum, (expérimentation, observation directe ou assistée par des instruments, utilisation d'un document)

- décrites de façon très succincte et appropriées à l'étude du thème choisi. Il formule enfin de façon précise les **connaissances** que les élèves pourront aborder ou acquérir au cours des activités conduites.

## **COMMENTAIRE GENERALE DE L'EPREUVE**

Sur les 1269 candidats inscrits à l'épreuve du concours externe public, 931 candidats ont présenté l'épreuve. Les candidats éliminés (note inférieure à 5/20) sont nombreux, 207 et majoritairement dans cette épreuve. Un certain nombre de candidats n'avait visiblement pas les connaissances de base et la préparation suffisante pour se présenter dans de bonnes conditions ; on peut faire l'hypothèse que malheureusement certains candidats ont privilégié pour ce premier groupe d'épreuves le français et les mathématiques.

Pour les 641 candidats ayant comme composante majeure « les sciences et la technologie » la moyenne de l'épreuve est de 6,37/14.

Pour la composante mineure, la moyenne s'établit respectivement à 2,35/6 pour la composante « sciences ». Cette moyenne particulièrement basse doit être interprétée en tenant compte du nombre assez important de copies blanches.

Comme les années précédentes, les candidats ont des difficultés à mobiliser des connaissances scientifiques ; comme le montrent les résultats de la composante mineure, les concepts scientifiques majeurs des sciences physiques et biologiques ne sont pas correctement assimilés (phases de la Lune, viviparité, oviparité) par un nombre significatif de candidats. Le vocabulaire scientifique est bien souvent ignoré : dioxyde et monoxyde de carbone, dioxygène...

Par ailleurs l'hétérogénéité des documents proposés n'a pas été assez l'objet d'une analyse critique par les candidats, ces derniers ont bien souvent proposé une analyse laborieuse paraphrasant trop souvent les informations et ne prenant pas le recul suffisant.

Nous souhaitons donc attirer l'attention des candidats sur la nécessité de maîtriser correctement les concepts scientifiques pour aborder d'une manière simple mais juste leur appropriation par les élèves. A cette fin, le candidat pourra notamment consulter les nombreux documents édités en accompagnement des programmes de Sciences du cycle 3.

## **CONCLUSION**

L'épreuve de « Histoire – Géographie et Sciences expérimentales et technologie » est une épreuve discriminante qui permet à des candidats ayant une culture scientifique de base d'obtenir de bons résultats.

## CRPE session 2007

### RAPPORT DE JURY

#### CONCOURS EXTERNE PUBLIC

### *ENTRETIEN PRÉPROFESSIONNEL*

Pour la seconde année, l'épreuve se déroule en deux temps, avec une première partie qui prend la forme d'un exposé du candidat (dix minutes maximum) prenant appui sur un texte proposé par le jury, suivi d'un entretien (quinze minutes), et une seconde partie, optionnelle, sur l'un des trois champs suivants :

- Littérature de jeunesse
- Musique
- Arts visuels

Le jury invite instamment les candidats à se reporter au texte officiel qui fonde cette épreuve, à savoir l'arrêté du 10 mai 2005 paru au BOEN n°21 du 26 mai 2005.

Cette année, le jury a constaté que seuls deux candidats admissibles ne se sont pas présentés à cette épreuve d'entretien préprofessionnel dont un candidat s'est présenté après le début de l'épreuve. Nous ne pouvons que conseiller une lecture encore plus attentive des convocations (horaires, date, adresse).

#### Eléments statistiques :

Les commissions ont interrogé 337 candidats sur 339 admissibles. Deux candidats ne se sont pas présentés, ce qui constitue un pourcentage très faible (0,59 %).

Le premier constat concerne le nombre de candidats éliminés. Cette année, 14 candidats, soit 4,13 % l'ont été ; ils étaient 3,67 % en 2006. En 2005, avant la modification de l'épreuve, ce pourcentage s'élevait à 6,65 %. La diminution des candidats éliminés entre l'ancienne et la nouvelle formule se confirme.

Ce constat favorable s'observe aussi sur les moyennes des notes obtenues. Ainsi, la note globale (première et deuxième partie), obtenue par l'ensemble des candidats se situe à 11,34/20. Rappelons pour mémoire qu'elle s'élevait à 11,55 en 2006 et à 10,75 en 2005. Très souvent, les deux notes attribuées aux candidats diffèrent peu l'une de l'autre.

La note la plus élevée est 19 et la plus basse 3 sur 20. Environ 62 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 et 22 % se situent au-delà de 14/20. On peut donc affirmer que le niveau est fort acceptable.

Si l'on considère les résultats obtenus séparément pour la première et la deuxième partie, les notes moyennes sont proches. Ainsi, pour la première partie, texte jury, l'ensemble des candidats obtient une note moyenne de 11,16 et, pour la seconde partie, option choisie par le candidat, 11,52/20.

En détaillant davantage, par option, on observe que les moyennes sont très proches. En effet, la moyenne pour l'option littérature se situe à 11,87, pour la musique 11,42 et, pour les arts plastiques, 10,76/20.

## Contenu des épreuves :

### Première partie

Dans leur grande majorité, les candidats sont préparés sérieusement à cette épreuve qui s'appuie sur un texte proposé par le jury. La gestion du temps (les 10 minutes d'exposé) est correcte. Manifestement, les candidats se sont entraînés.

Néanmoins, un grand nombre éprouve des difficultés à prendre du recul par rapport aux textes et les enjeux de celui-ci ne sont pas toujours saisis.

Ainsi, si certains candidats font état de références pertinentes, d'autres ont une propension à diffuser des connaissances qui ne sont pas toujours en rapport avec le sujet traité. Cette volonté de présenter une masse importante d'informations révèle sans doute une certaine conception de l'épreuve. Pourtant, s'il est important de vérifier les connaissances des candidats, il est primordial de mesurer leurs capacités à comprendre, analyser et synthétiser un document proposé ainsi que leurs capacités à communiquer et à exprimer une réflexion construite et argumentée. De ce point de vue, l'analyse linéaire du texte montre des limites qu'il convient de dépasser.

Les qualités de communication, un bon niveau de langage (attention au vocabulaire relâché), une argumentation construite et étayée par des références et/ou des convictions, des lectures avisées, des réflexions sur le métier constituent des critères positifs.

L'insuffisance des entretiens provient assez fréquemment d'une attitude péremptoire des candidats, dénotant un manque d'esprit critique et de sens de la nuance.

### Option

- littérature de jeunesse

Les textes présentés sont presque toujours issus de la liste de référence proposée par le Ministère ; le cycle 3 est largement privilégié ; on compte près de 80% d'albums et de récits.

La première remarque du jury cible la qualité de la lecture à haute voix de l'extrait choisi ; celle-ci manque trop souvent d'expressivité ce qui amène à conseiller un entraînement à la lecture orale dans le cadre de la formation.

Le jury observe que l'ouvrage choisi n'est pas toujours connu d'une manière précise et fine, par delà l'extrait présenté.

Les candidats organisent presque toujours leur exposé sous la forme d'un schéma-type avec lequel ils ne prennent pas le risque d'une mise à distance. Ils restent dans une analyse littéraire superficielle. De ce fait, ils ont parfois du mal à s'adapter à des questionnements qui les entraînent en dehors du cadre de leur préparation et parviennent donc difficilement à donner un caractère suffisamment ouvert à leurs réponses qui paraissent de fait stéréotypées. La prise en compte des illustrations dans la construction du récit est défailante.

Le jury note encore que pour les exploitations pédagogiques à proposer, les candidats montrent assez souvent une insuffisance des connaissances liées aux programmes de l'école primaire.

## - Musique

La plupart des prestations sont vocales, quelque fois avec un accompagnement instrumental. Le jury souligne que si les candidats préparent souvent la partition, la présentation de ce support photocopié est parfois à la limite de l'acceptable.

L'exposé replace la prestation dans un contexte et présente quelques pistes de travail. Le jury observe qu'il s'agit trop souvent de présentations-types qui semblent avoir été apprises par cœur.

Pour la partie « écoute », les candidats restent souvent dans une analyse linéaire (succession des événements sonores, identification des instruments). Rares sont ceux qui s'arrêtent sur l'aspect esthétique et artistique de l'extrait. De même, les candidats sont peu nombreux à émettre des hypothèses sur le contexte historique et géographique de la création.

Le niveau de culture musicale est très hétérogène. On note davantage de connaissances dans le domaine de la musique dite « classique » qui serait la musique « savante », mais des lacunes importantes dans le domaine du jazz et de la musique contemporaine.

Les candidats éprouvent souvent des difficultés pour aborder la mise en œuvre pédagogique.

## - Arts visuels

Dans la partie exposé, à partir d'une production personnelle ou d'un document choisi par le candidat, le jury déplore l'insuffisante maîtrise du vocabulaire spécifique (teintes, couleurs complémentaires, valeurs, ...), de l'histoire de l'art (ancien, moderne, contemporain). L'absence de connaissances induit trop souvent des contresens.

Le jury tient à mettre en garde les candidats contre un recours facile à *internet* qui, sans travail approfondi, ne peut pas suffire à l'appropriation de savoirs construits et maîtrisés, ce que l'on serait pourtant en droit d'attendre de candidats qui **choisissent** leur option. Beaucoup n'ont pas conscience de ce qui est en jeu dans la démarche artistique ni dans les propositions de situations pédagogiques. Souvent, les candidats présentent directement des listes (catalogues) de propositions d'activités, pour tous les cycles, sans faire préalablement une lecture d'image sur le document apporté. Peu d'entre eux prennent le parti de choisir un cycle pour exposer une démarche pédagogique efficiente.

Dans une large majorité, les candidats ont choisi parmi les trois champs (plastique, photographique et cinématographique) celui des arts plastiques, quelques-uns seulement le champ photographique. Rares sont les candidats qui utilisent un ordinateur pour leur présentation.

CRPE session 2007

RAPPORT DE JURY

TROISIÈME CONCOURS

ENTRETIEN PRÉPROFESSIONNEL

Pour la seconde année, l'épreuve se déroule en deux temps, avec une préparation qui dure une heure. Les candidats travaillent sur un texte proposé par le jury, sans questions. Dans la première partie qui dure dix minutes au maximum, le candidat expose son analyse du texte, en annonce la problématique, fait part de ses remarques. Ensuite, et durant quinze minutes, un entretien avec le jury permet de développer, expliquer, compléter le texte, voire d'aborder des points d'ouverture qu'il propose.

Eléments statistiques :

Tous les candidats admissibles se sont présentés. La commission a donc entendu 17 candidats. La moyenne des notes attribuées est de 12,29/20. Aucun candidat n'a été éliminé par une note inférieure à 5/20. L'éventail des notes attribuées s'étend de 6 à 18/20. 11 candidats obtiennent une note supérieure à 10/20 dont 7 ont une note supérieure ou égale à 14/20.

Ceci atteste un bon niveau de préparation.

Remarques du jury :

La plupart des candidats ont su analyser le document de façon pertinente en suivant un plan bien construit. Lors de l'entretien, les échanges avec la commission ont été de qualité et ont montré que la plupart des candidats avaient une bonne connaissance du système éducatif.

## TEXTES EXPLOITÉS AU CERPE 2007

<b>Titres</b>	<b>Auteurs</b>	<b>Ouvrages</b>	<b>Éditions</b>	<b>Pages</b>
« Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école »	D.GLASMAN L. BESSON	Rapport du HCE/	n° 15 Déc 2004	142 à 147
« Une folie nécessaire »	Philippe MERIEU	« Le choix d'éduquer : éthique et pédagogie »	ESF éditeur, 1997	29 à 32
« Les TIC : marge ou germe ? »	S. POUTS-LAJUS		Cahiers pédagogiques - n° 449 – Janv. 2007	17 et 18
« Pour un SMIC culturel »	C. BAUDELLOT – R. ESTABLET	« Le niveau monte.- Réfutation d'une vieille idée concernant la prétendue décadence de nos écoles »	Editions du Seuil, Janvier 1989	195 à 198
« Droit à la différence et droit à la ressemblance : deux exigences complémentaires »	Philippe MERIEU/Marc GUIRAUD	« L'école ou la guerre civile »	Editions Plon - 1997	109 à 112
« Une tête bien pleine ou une tête bien faite ? »	Gaston MIALARET	« Propos impertinents sur l'éducation actuelle »	PUF 2003	85 à 88
« Enseignants : que d'évolutions à gérer ? »	coordonné par M. FOURNIER et V. TROGER	« Les mutations de l'école - Le regard des sociologues »	Editions Sciences Humaines - 2005	96 à 100
« Entre la confiance et la peur »	François DUBET	« école, familles : le malentendu »	Editions Textuel Collection Le Penser-Vivre	17 à 23
« L'enseignement et le témoignage »	Maurice NIVEAU	« Les politiques et l'école entre le mensonge et l'ignorance »	ESF éditeur, 1996	201 à 203
« Le métier d'enseignant, demain »	André GIORDAN	« Apprendre »	Belin, 1999 Collection Débats	211 à 215
« Unicité et polyvalence du maître en question »	Pascale GARNIER	extrait de l'article « A l'école élémentaire : dynamique collective et recomposition du métier »	Revue « Recherche et formation » n° 49 - 2005	45 à 48
« L'intériorisation des contraintes de la sélection »	Jean-Pierre TERRAIL	« De l'inégalité scolaire »	Edition La dispute - Septembre 2002	56 à 59
« L'enfant au centre de l'école. Genèse d'une évidence, invention d'un mythe »	M. C. BLAIS, M. GAUCHET, D. OTTAVI	« Pour une philosophie politique de l'éducation »	Hachette Littératures éditions Bayard 2002	111 à 116
« Avant c'était mieux »	Patrick TRAUBE	« Eduquer, c'est aussi punir »	Editions Labor 2003	127 à 132
« Former des citoyens démocrates ? Limites et analogies »	François AUDIGIER		Cahiers pédagogiques n° 433 - Mai 2005	11 et 12
« Inscrire de nouvelles valeurs au fronton des écoles »	Philippe MEIRIEU, Marc GUIRAUD	« L'école ou la guerre civile »	Editions Plon - 1997	81 à 85
« Quelle est la tâche ? »	Philippe MEIRIEU	« Enseigner, scénario pour un métier nouveau »	Editions ESF - 1992	148 à 151
« L'évaluation, une pratique de différenciation »	Bernard REY	« Faire la classe à l'école élémentaire »	ESF 2005	110 à 113
« L'accompagnement à la scolarité »	IGAEN/IGEN		Rapport n° 2006-010 - Mai 2006	9 à 13

« Former le citoyen, c'est former à la complexité »	Jean Luc ALLAIN		Cahiers pédagogiques - n° 433 - Mai 2005	26 et 27
« Entre "tâche et "objectif " »	Philippe MERIEU	« Faire l'école, faire la classe »	Editions ESF	48 à 50
« De l'égalité d'éducation »	Jules FERRY	« L'idée républicaine aujourd'hui » - Guide républicain	Editions Delagrave - 2004	232 à 234
« Les obstacles sociaux à l'égalité des chances »	François DUBET	« L'école des chances »	Editions du Seuil - 2004	17 à 22
« Les choix pédagogiques et leurs effets »	Martine KHERROUBI et Eric PLAISANCE	« Les évolutions de l'enseignement du premier degré en France »	La Découverte 2000	30 à 33
« L'intérêt pour l'école »	Monique CROZIER	« Motivation, projet personnel, apprentissages »	ESF éditeur, 1993	17 à 20
« Que faut-il enseigner ? La question du savoir »	Bernard REY	« Faire la classe à l'école élémentaire »	Editions ESF	49 à 52
« Pygmalion à l'école »	Cécile DELANNOY	« La motivation, désir de savoir, décision d'apprendre »	Hachette Education	52 à 54
« La crise des « figures » »	Christophe ROINE	« L'autorité »	2004 - Cahiers pédagogiques – n° 426 - Sept-Oct	22 et 23
« Une pédagogie laïque de la morale	Gérard BOUCHET	« Laïcité et enseignement »	Armand Colin	201 à 205
« De la nécessité de rappeler certains principes »	Jacqueline COSTA LASCoux et Jean Louis AUDUC	« La laïcité à l'école. Un principe, une éthique, une pédagogie »	Scéren CRDP	47 à 49
« Aborder les savoirs comme des ressources à mobiliser »	Philippe PERRENOUD	« Construire des compétences dès l'école »	ESF	70 à 74
« La société doit au peuple une instruction publique »	CONDORCET	« Cinq mémoires sur l'instruction publique »	Flammarion 1994	61 à 65
« Enseigner la compréhension »	Edgar MORIN	« Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur »	Seuil 2000	103 à 106
« La négociation, un outil de motivation »	Yves GUEGAN	« L'actualité du monde et la classe »	2004 - Cahiers pédagogiques – n° 434 – Sept-Oct	66 et 67

## Rapport de jury : ANGLAIS

Nombre de candidats ayant subi l'épreuve : 321

Notes obtenues : de 3 à 20

Moyenne : 11,8 / 20

À quelques exceptions près, le jury d'anglais a rencontré des candidats au fait des modalités de l'épreuve de langue étrangère choisie (cf rapport commun des langues vivantes).

Les textes proposés aux candidats sont extraits de la presse britannique, américaine ou australienne. Si l'origine du document est facilement reconnaissable, il est bon de connaître les principaux journaux du monde anglophone. Ces textes s'articulent autour de 5 thèmes principaux :

- **education** : teaching, parenting, bullying...
- **society** : addictions such as smoking and drinking, advertising, fair trade, racial issues and minorities, death penalty, gun policy in the US...
- **environment** : climate, pollution, endangered species, sustainable development, renewable energies, organic food...
- **new technologies** : mobile phones, internet and its danger, video games...
- **health** : medical progress, genetics and cloning, obesity and junk food...

### **Synthèse du document écrit et entretien**

Le jury attend du candidat qu'il dégage la (les) problématique(s) du texte qui peut faire l'objet d'un développement. Il devra se montrer capable de proposer au jury des comparaisons, des parallèles et un élargissement vers d'autres thèmes étroitement liés à la problématique soulevée dans le texte. Il veillera à s'exprimer de manière autonome, en évitant la paraphrase et en se détachant de ses notes. La capacité à réagir et à rebondir sur les questions du jury compte pour beaucoup dans l'évaluation; il est donc bon de se montrer persuasif et enthousiaste, sans pour autant tomber dans le "politiquement correct" dans la mesure où le point de vue exprimé dans le texte peut être critiquable !

### **Lecture**

La lecture en langue étrangère est un exercice difficile qui demande beaucoup d'entraînement. Elle prouve que le candidat a compris – ou pas!– l'extrait. Outre la qualité phonologique, le jury évalue l'intonation, l'accentuation et le découpage de la phrase. Ainsi, dans la phrase "... *but others can track mobile phones using the same global positioning systems as ...*" une pause doit se faire après "systems" et surtout pas après "global" ni "positioning". Les futurs candidats devront également s'entraîner à lire les chiffres et les dates.

### **Maîtrise de la langue :**

Bien que de nombreux candidats aient fait preuve d'une certaine aisance d'expression, tant au niveau phonologique que syntaxique, on note une grande disparité dans la maîtrise de la langue. Suivent les défauts les plus fréquents remarqués par les deux commissions :

- phonologie :

- des confusions sur les phonèmes correspondant à la graphie - i- : [ai] ou [i].
- réalisation de -th [ð] trop proche de [z].
- les finales des passés et participes passés des verbes réguliers ne sont pas audibles ou erronées : confusion entre [d] [t] et [id].
- les finales -s (3<sup>e</sup> personne du singulier au présent, ou pluriel) sont mal réalisées ou inexistantes.

- réalisation du phonème –ism [izəm] calqué sur le français.
- confusion entre people ['pi:pl] et pupil ['pju:pl].
- les diphtongues [ai] [ei] [eə] ne sont pas assez marquées.
- l'intonation est dans la plupart des cas montante et calquée sur le français.

- Syntaxe :

- Conscient du fait que les candidats ne sont pas des spécialistes, le jury attend cependant des candidats:
- le respect des constructions de phrases élémentaires (place de l'adjectif, de l'adverbe).
  - l'utilisation des auxiliaires be et have sans calquer sur le français.
  - la maîtrise du pluriel irrégulier de certains noms courants (child ⇔ children)
  - la maîtrise des pronoms personnels compléments, adjectifs et pronoms possessifs.
  - la formation de la forme négative (auxiliaire + not + forme verbale appropriée).
  - un recours aisé à la modalité (must, can, should, don't have to, will, might...+ BV)
  - une reconnaissance et un emploi corrects des voies active et passive.
  - la maîtrise de l'emploi des temps (présent, passé) et l'utilisation à bon escient des aspects (have+en ou be+ing).
  - une connaissance et un emploi corrects de certaines structures verbales suivies de l'infinitif complet, de la base verbale ou de Ving.
  - le respect des règles de formation du comparatif et des quelques exceptions (good ⇔ better, bad ⇔ worse), ainsi que du double comparatif (fewer and fewer + nom dénombrable pluriel / less and less + indénombrable / worse and worse / more and more + adj / adj-er and adj-er (nicer and nicer)).
  - la maîtrise du procédé de dérivation et la distinction entre le nom et l'adjectif, par exemple: health (nom) healthy (adj) / difficult (adj) difficulty (nom).
  - une aptitude à la complexification par les relatives et les subordonnées ainsi qu'une connaissance des mots de liaison qui permettent de structurer le discours (besides, however, moreover, although, whereas, on the one hand... but on the other hand , so...that, in order to etc...)

- Lexique (\*... signale que le mot est mal employé ou n'existe pas)

Le minimum attendu est une utilisation aisée du lexique de base sans laquelle l'expression devient trop laborieuse. Le candidat repère et réutilise le vocabulaire lié au thème abordé dans le document, y associant synonymes et autres mots utiles de façon à constituer des réseaux de mots nécessaires à un échange sur le thème en question. Il a en outre la possibilité de demander en anglais au jury un mot qui lui manque, évitant ainsi l'à peu près ou pire, une anglicisation incorrecte d'un mot français (\**explicate* pour explain, \**just* pour fair, \**conscient* pour aware, \**permit* pour allow, \**provocate* pour provoke, \**sensibilize* pour sensitize, \**the politicals* for the politicians, \**publicity* pour advertisement .....

Parmi les erreurs récurrentes, le jury a noté un mauvais emploi des faux amis, par exemple: *journey* pour journée (=day) / *eventually* pour éventuellement (= finally, in the end) / *pass* pour passer du temps (= spend) / *actually* pour actuellement (= in fact). L'expression "être d'accord avec" pose problème à bon nombre de candidats qui calquent la structure du verbe "agree" sur le français: I agree et non \**I am agree*. Le terme français "mort" ne se traduit pas de la même façon selon qu'il s'agit d'un nom (death) ou d'un adjectif (dead), et "il est mort" se dit "he died" et non \*"*he is died*". Beaucoup confondent les verbes teach et learn, et disent \*"*we learn the pupils how to ...*" au lieu de "we teach the pupils how to...". L'adverbe "aussi" est souvent rendu par "too" mais mal placé, alors qu'il existe "as well, also" et les reprises par l'auxiliaire: "so do I / so is he...". Enfin, l'expression "je me demande" se dit "I wonder" et non \*"*I ask me*".

Le 7 juillet 2007

Les membres du jury d'anglais.

## RAPPORT DE JURY 2007-ITALIEN

### ÉLÉMENTS STATISTIQUES :

Nombre de candidats ayant passé l'épreuve : 12

Notes obtenues : de 7 à 19

Moyenne : 11.75

Après une modification de la nature des épreuves lors de la session 2006, on peut tout d'abord constater que la moyenne est en légère hausse, puisqu'elle passe de 11,3 en 2006 à 11,75 en 2007 : cela s'explique peut-être par une meilleure assimilation des nouvelles exigences de cette épreuve par les candidats.

À une ou deux exceptions près, le niveau de langue est correct, voire assez bon. Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui ont utilisé un vocabulaire riche et varié, qui ont fait preuve d'une bonne maîtrise grammaticale et qui ont su employer à bon escient certaines structures plus complexes. Le jury a également valorisé les candidats qui ont enrichi leur exposé en s'appuyant sur leur expérience personnelle et leurs lectures. Deux candidates avaient une connaissance très approfondie de la langue et une très grande aisance pour s'exprimer.

Par ailleurs, le jury a été sensible aux candidats qui ont fait preuve de spontanéité, d'enthousiasme, de réactivité, de conviction et de maturité, qualités indispensables à l'exercice du métier d'enseignant.

En ce qui concerne les difficultés rencontrées, le jury déplore le fait que les candidats se montrent déconnectés de la réalité au moment de commenter le document qui reste ainsi beaucoup trop abstrait. Le jury conseille également aux candidats d'avoir une bonne connaissance des faits d'actualité, tant dans la société française qu'italienne (ex. : en ce qui concerne le système scolaire thème privilégié cette année). Il convient également d'avoir un esprit critique sur les thèmes abordés et le document présenté.

Pour ce qui est de l'aspect purement linguistique, les principales fautes rencontrées sont les suivantes :

- accord des noms et adjectifs
- pluriels irréguliers
- mauvais emploi des articles
- mauvaise accentuation des mots
- conjugaison des verbes irréguliers (ex. : *face, avono, andano...*)
- lecture des nombres
- confusion ci/si
- les formes impersonnelles
- c'è/ ci sono
- piace/ piaccio
- non enclise du pronom complément
- non emploi du subjonctif (présent après verbes ou expression de l'opinion)
- quelques hispanismes (ex. : *pienso, le nueve tecnologia, para fare como*)
- de nombreux gallicismes (ex. : *ordinatori, collegio pour scuola media, governo, europeo, serio pour serio, estratto pour brano, le scienze pour scienze, la virgola pour virgola...*)

Le jury conseille enfin aux candidats qui se présentent à l'épreuve facultative de ne pas se limiter à une préparation superficielle.

# RAPPORT DE JURY D'ESPAGNOL

## SESSION 2007

### **Bilan statistique :**

#### **Concours externe public :**

30 candidats inscrits

Moyenne : 13

#### **Epreuve facultative :**

42 candidats inscrits

Moyenne : 12.43

#### **3° concours :**

2 candidats inscrits

Moyenne : 12,5

Le jury d'espagnol souhaite tout d'abord mettre en évidence le fait qu'une majorité de candidats a obtenu, lors de cette session 2007, une note supérieure ou égale à la moyenne ; ces résultats encourageants attestent que les candidats se sont, à quelques exceptions près, bien préparés à l'épreuve et ont pris en compte les recommandations formulées dans le (s) rapport (s) de jury précédent(s).

D'un point de vue thématique, les articles de presse qui ont été proposés aux candidats faisaient référence à des problématiques en rapport avec le monde de l'éducation ou encore l'actualité sociale, culturelle ou économique des pays hispanophones. Le jury a particulièrement valorisé les candidats qui sont parvenus à éviter l'écueil de la paraphrase pour construire une analyse pertinente, argumentée, du document proposé.

Les notes inférieures à la moyenne ont, quant à elles, été attribuées à des candidats insuffisamment préparés et, par conséquent, peu loquaces ; ces derniers candidats, pénalisés par un niveau de langue trop faible, se sont la plupart du temps contentés de commentaires évasifs sur le sujet et n'ont pu engager de débat constructif avec le jury.

Rappelons à cet égard qu'il est fondamental que le candidat se place en situation de communication avec les membres du jury et ne se contente pas d'un simple exercice de lecture de ses notes.

En guise de conclusion le jury recommande aux futurs candidats de se préparer à cette épreuve orale en visionnant des documents authentiques (films en version originale sous-titrée, journaux télévisés...) et en consultant, sur Internet notamment, la presse de langue espagnole ; de nombreux sites ou portails spécialisés proposent des articles qui abordent les thématiques précédemment citées.

Le jury souhaiterait enfin attirer l'attention des futurs candidats sur la nécessité de respecter rigoureusement les spécificités phonologiques de la langue espagnole ; en effet, lors de cette session, un certain relâchement a assez souvent été observé sur ce dernier point.

Le Président du jury d'espagnol

# CONCOURS EXTERNE PUBLIC DE PROFESSEUR DES ECOLES

## SESSION 2007

### EPREUVES D'EPS – RAPPORT DE JURY

#### Descriptif de l'épreuve :

3 commissions

- course de 1500 m
- danse
- entretien

339 candidats étaient convoqués aux épreuves d'EPS (383 en 2006)

#### EPREUVES PRATIQUES

Répartition des 339 candidats comme suit :

274 avaient choisi l'épreuve de 1 500 m

65 avaient choisi la danse

#### course de 1 500 m

274 candidats attendus, 265 se sont présentés à l'épreuve (52 garçons + 213 filles)

7 candidats dispensés (20 en 2006)

2 candidats absents

Moyenne 1 500 m : 12,30 (11,55 en 2006)

Pour les garçons les notes s'échelonnent de 4 à 20

Moyenne garçons : 12,66

10 candidats obtiennent une note inférieure à 10

Pour les filles les notes s'échelonnent de 0 à 20

Moyenne filles : 12,21

46 candidates obtiennent une note inférieure à 10

56 candidats ont une note inférieure à 10 pour l'épreuve du 1500 m

Note la plus haute : 20

Note la plus basse : 0 (1 abandon)

Les candidates en état de grossesse ou en congé de maternité (5 en course, 1 en danse) se voient attribuer 12,00, note qui correspond à la moyenne calculée à partir de toutes les notes obtenues par tous les candidats ayant réalisé l'une ou l'autre de 2 options danse et course.

2 autres candidates ont fourni un certificat de contre-indication le jour des épreuves ; elles ont obtenu 0 pour l'épreuve physique (note non éliminatoire).

Les 8 candidats dispensés se sont présentés à l'épreuve d'entretien.

#### Danse

65 candidats convoqués ; 64 ont réalisé l'épreuve physique (62 F– 2 G)

Moyenne danse : 10,84 (12,13 en 2006)

Moyenne filles : 10,87

Moyenne garçons : 11,25  
Les notes s'échelonnent de 3,5 à 18 (6,5 à 20 en 2006)  
20 notes sont inférieures à 10

### Epreuve d'entretien

337 candidats se sont présentés sur les 339 admissibles  
Moyenne de l'épreuve : 11,81 (12,29 en 2006)  
Note la plus haute : 20 (20 en 2006)  
Note la plus basse : 3 (2 en 2006)  
98 candidats obtiennent une note inférieure à 10

Pour les remarques des jurys, se reporter au bilan général.

# CONCOURS EXTERNE PUBLIC DE PROFESSEUR DES ECOLES

## 3<sup>ème</sup> CONCOURS - SESSION 2007

### EPREUVES D'EPS – RAPPORT DE JURY

#### Descriptif de l'épreuve :

3 commissions

- course de 1500 m
- danse
- entretien

17 candidats étaient convoqués aux épreuves d'EPS du concours 3<sup>ème</sup> voie (11 en 2006)

#### EPREUVES PRATIQUES

Les 17 candidats se répartissaient comme suit :

16 avaient choisi l'épreuve de 1 500 m

1 la danse

Une candidate dispensée en course (grossesse) obtient la note de 10,81

#### course de 1 500 m

16 candidats admissibles étaient attendus

15 candidats (14 filles + 1 garçon) se sont présentés à l'épreuve

Moyenne de l'épreuve : 10,83 (10,55 en 2006)

Note la plus haute : 15,5 (12,5 en 2006)

Note la plus basse : 4,5 (2 en 2006)

Moyenne garçons : 4,5 (7,25 en 2006)

Moyenne filles : 11,28 (7,62 en 2006)

6 notes inférieures à 10

#### danse

1 candidate s'est présentée à l'épreuve

Note : 10,5

#### Epreuve d'entretien

Les 17 candidats se sont présentés à l'épreuve d'entretien

Moyenne de l'épreuve : 10,55 (10,50 en 2006)

Note la plus haute : 16 (20 en 2006)

Note la plus basse : 2 (5 en 2006)

8 notes inférieures à 10

#### Remarques des jurys

Se reporter au bilan général.

# CRPE 2007 RAPPORT DU JURY

## EPREUVE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

### 1) Définition de l'épreuve : arrêté du 10 mai 2005

« L'épreuve se déroule en 2 parties. Les candidats réalisent la **prestation physique** qu'ils ont choisie au moment de l'inscription parmi les deux options suivantes :

- activité d'expression : danse

ou

- course de 1500 m

Elle est suivie d'un **entretien** avec le jury

Durée de l'entretien : 20 minutes dont 10 minutes d'exposé du candidat et 10 minutes de réponse à des questions.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation

L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20 coefficient 1

La note 0 est éliminatoire ; le candidat absent à l'une des deux parties de l'épreuve, sans y avoir été autorisé, est éliminé ».

### 2) Organisation générale

Cette année les épreuves physiques se sont déroulées sur 6 matinées

- pour la danse les 22, 25 et 26 juin

- pour la course les 25, 26, 27, 28 et 29 juin

Le candidat est convoqué le matin pour réaliser la prestation physique (course de 1500 m ou danse) puis l'après-midi pour passer l'épreuve d'entretien.

## **1<sup>ère</sup> PARTIE : La prestation physique**

### **ACTIVITE D'EXPRESSION** : Danse

L'épreuve de danse consiste en une prestation individuelle conçue dans le but d'être vue et jugée. Cette prestation a une durée de 2 minutes maximum.

Tous les styles de danse sont admis.

L'espace de prestation est orienté (vers le jury spectateur) et délimité (9m x 11m).

#### **Recommandation :**

Il est souhaitable que chaque candidat puisse préciser son propos en présentant un argument au jury juste avant sa prestation.

L'argument peut se traduire par un titre, une phrase, quelques lignes, un poème, une idée-force. Il peut être le point de départ de la construction de la danse. Il a du sens pour le danseur.

Le choix du monde sonore est totalement ouvert (musique, sons, textes, voix...) ainsi que l'utilisation éventuelle de costumes, accessoires, objets...aptes à renforcer l'effet chorégraphique et esthétique au service de l'argument.

« Notation : l'appréciation porte sur la construction de la composition (espace, temps, énergie, utilisation du corps) au service des intentions personnelles choisies et sur la qualité de l'interprétation ».

Les candidats qui obtiennent les meilleures notes sont ceux qui allient une composition structurée s'appuyant sur une dimension artistique et une prestation physique de qualité. Ces chorégraphies reflètent la qualité de leur engagement tant sur le plan moteur que sur celui de l'interprétation.

Les notes très faibles ont été obtenues par des candidats ayant une gestuelle pauvre, peu soignée et présentant une composition dont le projet est difficilement lisible.

Les prestations restent globalement préparées et soignées.

↳ Se reporter au rapport plus détaillé de la commission danse.

### **Course de 1500 m**

« L'épreuve consiste en une course en ligne avec un maximum de 12 candidats au départ précédée d'un échauffement ».

C'est une épreuve chronométrée et notée selon un barème distinct pour les hommes et les femmes.

En l'état actuel du règlement, la note est attribuée en fonction de la stricte application du barème.

Sur les 339 admissibles, 265 candidats se sont présentés à l'épreuve (213 F + 52 G).

	213 F		52 G	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
0 à 5	12	5,63 %	1	1,92 %
5,50 à 10	45	21,12 %	9	17,30 %
10,50 à 15	113	53 %	27	52 %
15,50 à 20	43	20,18 %	15	28,84 %

### **Précisions du jury concernant le déroulement de l'épreuve :**

Pour cette session 2007 les candidats ont été convoqués par cohortes de 8 ; dès 8 h 30, toutes les 20 minutes. 7 ou 8 séries étaient programmées par matinée.

Des chasubles de couleurs différentes permettent de faciliter le suivi des candidats.

L'unité de jury est respectée : les candidats sont observés et chronométrés par un jury constitué de 2 personnes qu'ils retrouvent l'après-midi au moment de l'entretien.

L'épreuve est réalisée sur une piste de 400 m,

le départ est donné sur la ligne des 300 mètres. Tous les candidats d'une même série partent en même temps de cette ligne.

C'est au candidat de prévoir son temps d'échauffement avant l'heure de sa course et de s'organiser en conséquence.

le port de chaussures à pointes inférieures à 9 mm est autorisé ainsi que l'utilisation d'un chronomètre personnel.

le jury ne communiquera aucun temps de passage.

le dernier tour est annoncé (au dernier passage sur la ligne d'arrivée) pour chaque candidat.

### **Constat**

Epreuve particulièrement difficile qui oblige les candidats à une préparation physique sérieuse et à un entraînement régulier.

Public très hétérogène allant du candidat spécialiste au candidat qui choisit l'épreuve par défaut mais l'on constate une réelle préparation de la majorité des candidats à des degrés personnels différents.

## 2ème PARTIE : entretien

L'entretien comprend deux parties. Il n'existe pas de sujets. Le candidat ne dispose pas de temps de préparation, l'usage de notes personnelles n'est pas autorisé, ni d'autres documents.

*L'évaluation de la prestation s'appuie sur l'aptitude du candidat à prendre parti, à mettre en relation connaissance et expérience. La note globale sur 20 est attribuée à l'issue de l'entretien.*

### Cas des candidats dispensés :

Lors de l'inscription ils (elles) indiquent l'activité physique choisie sur laquelle portera leur exposé.

337 candidats se sont présentés à l'épreuve orale sur les 339 admissibles.

	<b>337 candidats (283F + 54G)</b>	
	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
0 à 5	12	0,04 %
5,50 à 10	117	0,35 %
10,50 à 15	139	0,41 %
15,50 à 20	69	0,20 %

### 1<sup>ère</sup> partie de l'épreuve : 10 mn d'exposé

«L'exposé prend appui sur la prestation physique dont il est le prolongement.

Lors de l'exposé le candidat indique ce qu'il retire de sa pratique pour lui même et pour son enseignement. Il expose en particulier comment il peut exploiter cette pratique dans son enseignement à l'école primaire en prenant en compte les liens avec les programmes d'EPS des 3 cycles de l'école ; des autres disciplines d'enseignement, du développement de l'enfant et des contraintes propres à l'apprentissage».

### Remarques :

Tant du point de vue de la gestion du temps que de l'expression, l'exercice est bien maîtrisé. Dans l'ensemble les candidats utilisent les 10 minutes réglementairement prévues.

Généralement, l'introduction est précédée d'un plan qui comprend 3 ou 4 parties. Le candidat évoque tour à tour sa prestation, sa pratique, les problèmes liés à l'enseignement qu'il expose de manière juxtaposée.

Il serait souhaitable d'envisager une problématisation dont les réponses pourraient être organisées en système.

Toutefois si l'exposé est plus court, le temps non utilisé sera employé par le jury pour approfondir la phase de réponse aux questions pour une durée maximale d'entretien qui ne saurait excéder 20 minutes.

Lorsque le candidat aborde et présente les programmes il cite des objectifs de la discipline et les compétences spécifiques. Il y a une bonne connaissance des textes mais ces derniers sont rarement articulés avec les autres éléments de l'exposé.

Attention certains candidats mettent trop de temps à aborder l'essence de l'activité. (ont tendance à s'éterniser sur l'analyse de la prestation.). Il faut établir des priorités dans le discours !

Le jury attend outre des précisions quant à la définition de l'activité et les enjeux fondamentaux, la présentation d'une séquence d'enseignement en relation étroite avec l'épreuve choisie.

A travers cette présentation, le candidat témoigne de son analyse didactique de l'activité, sa mise en œuvre pédagogique en adéquation avec des caractéristiques d'élèves clairement définies.

Les candidats les plus brillants arrivent à structurer leur exposé en balayant différents champs de connaissances. Ils sont capables de s'engager à partir de leurs propositions (puis des questions posées) et d'émettre des hypothèses.

### 2<sup>ème</sup> partie de l'épreuve : **10 mn de questionnement**

Puis à l'issue de l'exposé, le jury dispose de temps complémentaire pour poser des questions qui peuvent pour partie seulement, porter sur cet exposé, puis sur le **champ d'APSA**, tiré au sort

*Activités ayant fait l'objet du questionnement complémentaire :*

Activités physiques et artistiques  
Athlétisme (courses, sauts, lancers)  
Jeux et sports collectifs  
Natation  
Activités de motricité de l'école maternelle

### **L'ENTRETIEN :**

Comme indiqué dans le texte qui cadre l'épreuve il permet d'approfondir la connaissance du candidat.

### **Remarques :**

Après le tirage au sort, le jury démarre l'interrogation, le candidat est souvent déstabilisé par des questions ouvertes.

- Si le candidat tire au sort les activités de motricité, il rencontre généralement plus de difficultés au démarrage pour traiter ce sujet.
- le candidat a parfois du mal à illustrer et proposer des perspectives de mise en œuvre (propositions d'exemples uniformes et pas toujours adaptées à l'âge des enfants).
- Le jury constate que les échanges sont facilités quand il propose eux- mêmes des exemples de mise en œuvre que le candidat doit analyser.
- les candidats évoquent souvent l'interdisciplinarité de certaines thématiques (respiration, mesures, verbalisation, espace) mais il s'agit en général d'un catalogue des possibles, peu détaillé et ne servant pas à l'argumentation. Ils suggèrent des pistes intéressantes mais ne les utilisent pas à bon escient pendant la discussion.

Il serait alors judicieux de choisir un exemple précis afin d'étayer réellement le propos. Ainsi l'ensemble des connaissances aurait un caractère opérationnel et non artificiel.

- Les candidats abordent très rarement la problématique des élèves en difficulté.
- Les candidats éprouvent des difficultés à traiter de l'hétérogénéité des élèves dans les activités physiques à l'école.

### ***En conclusion***

Les réponses apportées par certains montrent une connaissance approximative de la discipline. L'aspect pédagogique devant organiser la classe est rarement orienté vers une logique d'apprentissage. Le jury constate un énorme décalage entre un exposé préparé, appris, structuré (souvent formaté) et la réflexion qui organise le futur professeur des écoles dans la promotion de l'EPS à l'école élémentaire et en maternelle.

La seconde partie de l'épreuve est davantage discriminante.

### **Recommandations du jury pour préparer cette épreuve :**

- Connaître les programmes de l'école élémentaire et maternelle.
- Connaître les caractéristiques générales des élèves de cycle 1, 2 et 3
- Appréhender l'approche pédagogique et didactique des Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) les plus représentées à l'école primaire.
- Savoir articuler les diverses connaissances dans une problématique d'apprentissage.
- Travailler sur la méthodologie de l'exposé.
- Développer des capacités d'analyse de réflexion et d'argumentation.

## C.R.P.E.- PUBLIC : rapport externe DANSE 2007

### LES RESULTATS :

**MOYENNE générale de l'épreuve pratique : 10,84 (notes de 03,5 à 18).**

20 notes < à 10 (dont 4 < 05 et 4 notes = 10) : **37 % ≤ 10**

35 notes entre 10 et 15 : **54 %**

5 notes > 15 : **0,7 %**

**pour 64 candidats.**

**MOYENNE générale de l'épreuve orale : 11,88 (notes de 05 à 19).**

21 notes < à 10 (dont 1 = 05 et 4 notes = 10) : **38,4 % ≤ 10**

24 notes entre 10 et 15 : **36,9 %**

15 notes > 15 : **23 %**

**pour 65 candidats.**

### A - PRESTATION PHYSIQUE.

#### **\*\* CONDITIONS DE L'EPREUVE :**

- 1- Chronologie : l'heure de convocation correspond à celle de l'*appel* des candidats par le jury; les candidats disposent ensuite de 10 minutes pour, collectivement, prendre connaissance de l'espace scénique.
- 2- Lieux : Un lieu d'échauffement est disponible, en dehors de la salle où se déroule l'épreuve, ce temps étant géré personnellement avant l'heure de convocation (salle ouverte 1 heure avant l'appel).  
L'espace de présentation est délimité – surface au sol de 9mx11m -, le jury étant disposé face au candidat.
- 3- • Prévoir un double du support musical. Début et fin de l'enregistrement, sur cassette ou CD, doivent être aisément repérables.  
• La durée de la prestation est de 2 minutes maximum, le chronomètre démarrant au 1<sup>er</sup> élément chorégraphique (musique ou/et mouvement). En-dessous de la durée réglementaire, la chorégraphie est appréciée au vu de la réalisation présentée; il est conseillé de s'approcher de la durée maximale pour garantir une lisibilité optimale du projet, mais sans la dépasser (pénalisation).  
Toute prestation commencée ne peut être recommencée.
- 4- Les entrées et sorties de la salle ne sont pas autorisées durant le passage de l'épreuve.
- 5- Le public n'est accepté qu'avec l'accord des candidats.

#### **\*\* ATTENDUS DE L'EPREUVE :**

- 1- La composition chorégraphique, construite au service des intentions personnelles retenues, suppose un traitement expressif du mouvement – matériau de la danse - et une dimension évocatrice : à des moyens d'expression *narratifs*, au jeu théâtral, à une *reproduction* d'un style de danse, sera préféré un travail plus *personnel d'interprétation et de composition, de distanciation* (des styles de danse), de *détournement* (ex : dépasser une simple manipulation des objets-supports);
- 2- L'existence d'un propos et l'enchaînement de formes corporelles, ne suffisent pas pour qu'il y ait « danse » : créer de la surprise, s'attacher à une expression qui « touche » le spectateur, ouvertures vers l'inattendu, maintien de l'intérêt du jury spectateur.
- 3- Des compétences spécifiques, relatives à l'interprétation et la composition :

- Une qualité d'interprétation portée par un *projet personnalisé* (mouvement « dansé », et singulier) et une expression *artistique* (transformation des actions ordinaires et de leurs composantes en actions inhabituelles, originales). Domaine du « *sensible* ».

Si la danse doit révéler *une certaine disponibilité motrice*, celle-ci ne trouve son sens que par rapport au projet expressif, et non dans une seule recherche de démonstration de formes techniques.

- Une composition *cohérente avec l'intention chorégraphique* retenue, dans la mise en jeu de procédés de composition (transposition, répétition, contrastes,...) et dans la mise en scène du propos (espace scénique, scénographie, relations au monde sonore).

Accessoires et costumes sont autorisés, toutefois ils doivent rester *utiles au propos*, sans masquer ni entraver le mouvement.

Le monde sonore relève du libre choix du candidat ; il est conseillé de veiller à une bonne *qualité des bandes-son*, notamment dans le cas du montage de plusieurs séquences musicales ou de l'utilisation d'un seul fragment musical. En cas d'enregistrement de CD, dans un souci de compatibilité des supports, se munir de son propre lecteur.

- 4 - Un support, écrit ou matériel, évoquant le projet chorégraphique, *peut* être présenté au jury juste avant l'épreuve ; celui-ci ne disposant que de peu de temps pour en prendre connaissance, il convient de préférer à une production ou un texte trop importants, des éléments fortement signifiants et susceptibles d'éveiller la curiosité.  
Ce moyen de présentation n'est pas noté pour lui-même, mais plutôt pris en compte dans sa relation à la réalisation présentée.

## **B – EPREUVE ORALE.**

### **\*\* EXPOSE :**

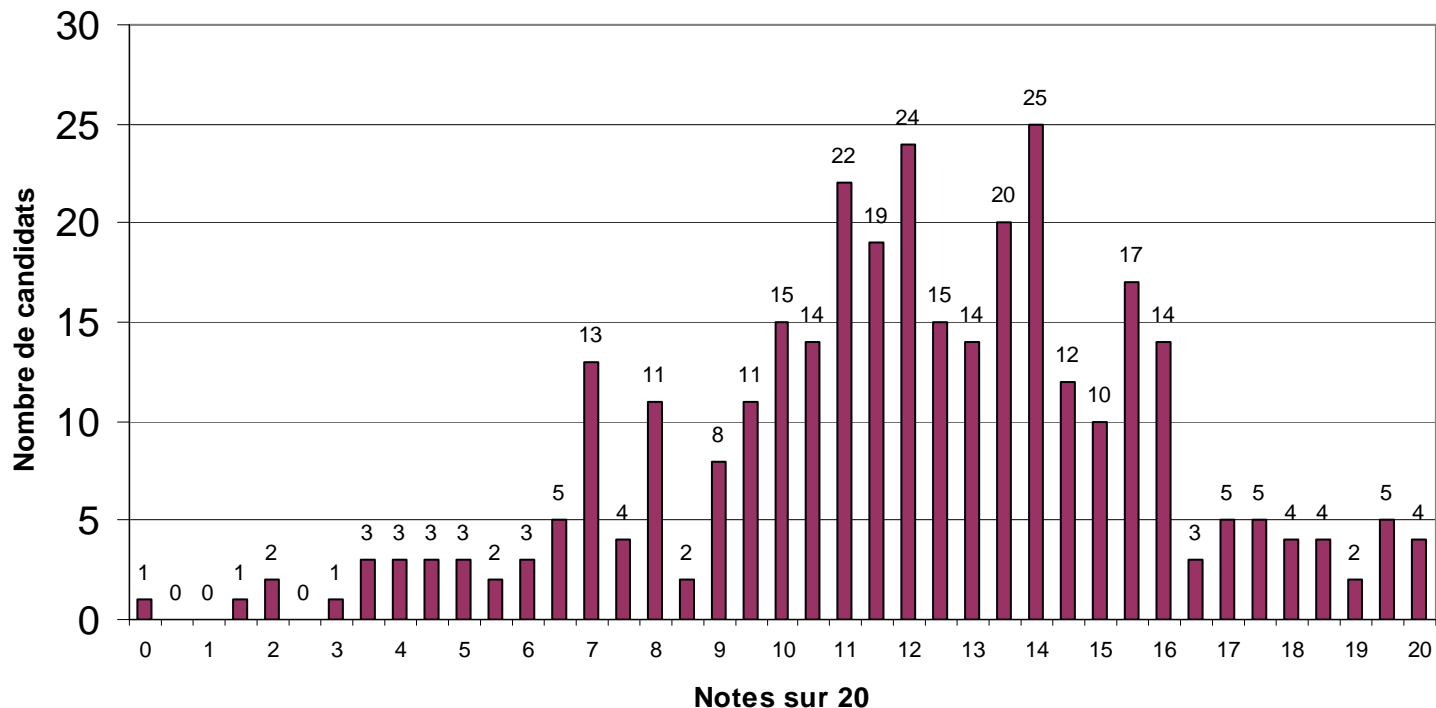
- 1- Les **meilleurs résultats** correspondent à un progrès dans l'*utilisation* du *propre vécu* des candidats, et les manières de *transposer à l'enseignement*.
- 2- **Difficultés** :
  - Les points précisés dans les attendus réglementaires de l'épreuve ne sont pas tous pris en compte, ou ne peuvent pas l'être faute d'une bonne gestion du temps de parole.
  - Difficulté du retour des candidats, sur l'appréciation du niveau de réussite de leur épreuve pratique (conséquences sur l'utilisation de l'évaluation dans le transfert à l'enseignement.
  - S'attacher à personnaliser l'exposé (ancré sur le vécu du candidat) plutôt que relater une démarche idéale, théorique.
- 3- **Attendus** :
  - Une connaissance plus *précise et actualisée* des Programmes, du point de vue des finalités – objectifs - compétences, et du point de vue des mises en œuvre pédagogiques.
  - Préférer à une opposition (fréquente) entre pratique personnelle et pratique scolaire, une réflexion sur leurs *articulations* et les éléments et démarche de transposition en vue d'une mise en œuvre à l'école.

## **\*\* ENTRETIEN**

- 1- **Attendus** : Une précision est requise, pour les activités physiques retenues dans le descriptif réglementaire de l'épreuve, dans :
  - la définition et les enjeux des activités physiques, leurs points communs et différences au sein d'une compétence,
  - la progressivité des apprentissages visés, selon les Cycles,
  - des exemples de tâches concrètes comme points d'appui des références plus théoriques.
  - la compréhension de la nature des relations interdisciplinaires reliant l'EPS à d'autres domaines disciplinaires, et de leur fonction.
- 2- **Difficultés** :
  - Une connaissance imprécise ou partielle des domaines de compétences, de la relation compétences - activités physiques, de la notion de programmation.
    - Connaissance des formes et fonctions de *l'évaluation*.
    - Thématique « Activités motrices à l'école maternelle » : assimilée au seul cycle 1 (cf. GS et cycle 2), et à un seul niveau, moyen de pratique ; limitée aux seuls apprentissages moteurs ; assimilation contenus d'apprentissage / procédures pédagogiques.

## C.R.P.E – PUBLIC : EPREUVES EPS 2007

### Répartition des notes des épreuves physiques (course et danse)



On repère un degré de préparation des candidats satisfaisant

### Répartition des notes entretien EPS

